Conférence de M. Ch. Thellier de Poncheville sur la liberté de l'enseignement primaire. — Cette remarquable conférence qui laissera un souvenir aussi profond qu'agréable dans l'esprit de ceux qui ont pu y assister, a eu lieu hier soir dans l'une des salles du tissage de M. Achille Deledalle, rue de Lorraine. Cette salle était décorée de drapeaux nationaux et de drapeaux pontificaux.

Quelques minutes avant six heures prennent place sur l'estrade MM. les doyens de Saint-Martin et de Notre Dame et quelques membres du clergé, MM. J.-B. Pennel, Henri Dubar, Louis Cordonnier, Henri Mathon, Ach. Wibaux, Screpel-Chrétien, Béghin-Bonnave, le Frère Emétère, MM. Edouard Ferrier, Droulers-Prouvost, etc., etc.

Nous ne croyons pas exagérer en évaluant à plus de trois mille, le nombre des personnes présentes. Il y avait beaucoup de dames.

A six heures M. Justin Ruffelet ouvre la séance en ces termes.

DISCOURS DE M. RUFFELET.

Mesdames, Messieurs.

Il y a un an à peine, les catholiques de notre ville, attristés, se pressaient en foule dans une autre enceinte pour protester publiquement contre la mesure prise par l'administration municipale qui interdisait la sortie des processions.

C'était une première atteinte à la liberté religieuse dont nous ne pouvions que constater hier le douloureux anniversaire.

Depuis lors (nous vivons dans un siècle de progrès), Dieu sait si nous avons marché.

Malgré les protestations des catholiques, à Roubaix comme à Paris, comme dans d'autres grandes villes, on a chassé le nom de Dieu de toutes les écoles, on a supprimé les signes religieux qui le rappelaient au souvenir des enfants.

En envoyant au Conseil municipal le cher Frère Emétère et nos amis qui ont partagé son succès, le suffrage universel a donné un éclatant démenti aux prétentions jacobines de ces despotes au petit pied.

Mais s'il nous a été donné d'applaudir à cette verte leçon, nous n'en restons pas moins sous le coup des mêmes faits. Ils se reproduiront sans doute; aussi, devons-nous nous efforcer d'en conjurer les effets.

Jusqu'ici les pères de famille avaient pu diriger l'éducation de leurs enfants. La loi nouvelle ne le permet plus.

Grâce à elle, on s'introduira chez moi pour contrôler l'éducation que je donne ou que je fais donner à mes enfants. Des hommes, nommés par un Etat sans Dieu, pourront traiter avec dédain et en ricanant, ce que je crois nécessaire d'apprendre à mes enfants, et c'est au nom de LA LIBERTÉ, qu'ils auront le droit d'agir ainsi.

La liberté!!! ah! que nos adversaires ne prononcent plus ce mot. Ils la tueraient si elle pouvait mourir.

Et si le père, indigné, songe à la résistance, la police intervient, l'amende apparaît menaçante et après l'amende, la prison!

Ce fait est monstrueux. D'autant plus monstrueux que si les classes riches parviennent dans une certaine mesure à échapper à cette tyrannie, les familles pauvres et chrétiennes sont frappées sans pitié. Ceci est une confiscation des droits religieux, un attentat au premier chef contre la liberté.

Eh bien! qu'est-ce que cela, sinon la confiscation des droits de la religion, l'usurpation des droits de la famille, la main mise sur la conscience de l'enfant.

Dès lors, c'est un acte au premier chef révolutionnaire et anti-social.

C'est un nouvel attentat contre la liberté, et l'on ne comprend que trop qu'en face d'une atteinte aussi odieuse qu'illégitime à son autorité, le père de famille ait le droit, sinon le devoir, de résister à la loi du 28 mars 1882 ou tout au moins d'en conjurer les effets.

Au surplus, ce qu'est par le détail cette loi du 28 mars, comment elle est marquée au coin d'une inqualifiable impudence et de la plus révoltante tyrannie, comment elle se résout en un mépris effronté de la conscience humaine, c'est ce que M. Ch. Thellier de Poncheville va vous dire avec cette science éclairée qui est son partage, avec cette éloquence à la fois entraînante et persuasive dont il a le secret, avec ce talent éprouvé qu'il vient ici mettre généreusement au service de la meilleure et de la plus sainte des causes.

Avant que je l'en remercie, il convient de vous faire connaître comment, à Roubaix, la résistance a pris corps, comment la volonté des catholiques de ne pas laisser opprimer dans sa foi et dans sa liberté le pauvre et l'ouvrier, comment cette volonté s'est nettement et généreusement affirmée.

Ce sera, si vous le voulez bien, l'objet du rapport de notre vice-président M. Ernoult à qui je cède immédiatement la parole.

RAPPORT DE M. ERNOULT

Depuis bien longtemps déjà, on peut même dire depuis les débuts de la ville de Roubaix comme cité industrielle, les Frères des Ecoles Chrétiennes y ont occupé une place importante dans l'œuvre de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse; ils se sont acquittés de ce devoir de la façon la plus admirable; aux différents degrés de l'échelle sociale combien ne voyons-nous pas d'hommes capables et intelligents s'enorgueillir d'avoir été leurs élèves, et manifester en toute occasion la plus vive reconnaissance pour les instituteurs dévoués qui ont pris soin de leur éducation première.

L'on n'avait rien à reprocher à ces excellents maîtres et dans la ville de Roubaix où les traditions et les anciennes institutions sont, malgré tout, restées en honneur, on eut pu croire que le souvenir des services rendus et la considération de ceux qu'ils continuaient à rendre chaque jour eussent fait conserver aux Frères dans nos écoles communales la place qu'ils y remplissaient si bien. Vous savez qu'il n'en a pas été ainsi.

Malheureusement, nous vivons à une époque où la politique pénètre partout, même dans les conseils municipaux d'où la loi cependant aurait voulu l'exclure. Cédant aux tendances anti chrétiennes qui se manifestent actuellement dans les sphères gouvernementales, nos édiles ont voulu imiter le détestable exemple qui leur avait été donné par d'autres grandes villes et, au mépris de l'égalité et de la fraternité, ils ont sacrifié la liberté en consacrant le monopole des écoles laïques.

A cette nouvelle, ce n'a été dans tout Roubaix qu'un cri d'indignation. Les hommes éclairés de tous les partis se sont unis dans une même pensée de réprobation pour cette injustice, et il n'y a eu que les ignorants, les révolutionnaires et les intrigants pour applaudir à cette iniquité.

Aussi la résistance ne s'est-elle pas fait attendre résistance pacifique et légale, telle, qu'il convient à des hommes sûrs de leur bon droit. Trois écoles libres se sont ouvertes de suite pour mettre les frères à même de continuer parmi nous leur enseignement. Une société civile s'est formée, constituant un être moral chargé de l'organisation et de la gestion de ces écoles et de celles qui seront créées par la suite.

Messieurs les Doyens, puissamment secondés par tout le clergé de la ville, se sont mis à la tête du mouvement, organisant des souscriptions et faisant appel à toutes les bonnes volontés. Qu'il nous soit permis de les remercier ici, publiquement, de leur généreuse initiative en même temps que nous les assurons de notre entier dévouement.

Mais, à côté des souscriptions, il est mille autres moyens d'intéresser la charité publique à cette grande œuvre de l'enseignement chrétien. Tous ceux qui ne peuvent y contribuer directement par leur argent, les jeunes gens surtout, peuvent lui consacrer leur activité, et c'est là la raison d'être du denier des écoles catholiques.

C'est le 19 février dernier que M. Jonglez de Ligne, président du denier des écoles catholiques de Lille, est venu nous initier à cette œuvre, ancienne déjà chez notre voisine la Belgique, et qui, bien que relativement récente en France, y a donné dans différentes villes les résultats les plus encourageants.

Dans une spirituelle allocution, prononcée devant un auditoire de jeunes gens convoqués pour cette circonstance, il nous mit au courant de ce qui avait été fait à Lille, des succès qu'on y avait obtenus, et, sur le champ, le denier de Roubaix fut constitué par acclamation.

Un de nos premiers actes fut de mettre notre œuvre naissante sous la protection de Dieu, sans laquelle les travaux humains ne peuvent avoir de réussite. Une messe solennelle fut célébrée en l'église St-Martin et le révérend père Bioret, supérieur des dominicains de Lille, voulut bien nous prêter le concours de sa parole éloquente pour faire connaître l'œuvre du denier à la foule sympathique des fidèles, accourus pour encourager nos débuts. Des jeunes gens dévoués recueillirent à la sortie de cette cérémonie le denier du riche et l'obole du pauvre, et, vis-à-vis du succès de cette quête, nous décidâmes, avec l'assentiment du clergé, que nous continuerions à quêter de même dans les autres paroisses de la ville à l'issue des principaux offices.

Pour arriver à remplir ce premier point de notre programme, les membres du denier se sont multipliés autant, j'oserai même dire plus, que leur nombre ne semblait devoir le leur permettre. Des quêteurs assidus se sont tenus à leur poste des dimanches entiers préférant l'accomplissement de ce qu'ils considéraient comme un devoir, aux distractions, pourtant bien légitimes, que l'on s'accorde généralement après une semaine consacrée au dur labeur des affaires industrielles et commerciales. Ce n'est pas à nous de faire leur éloge: mais, outre la satisfaction de concience que donne le sentiment du devoir accompli, l'estime et l'admiration des honnêtes gens ne peuvent manquer de les récompenser des sacrifices qu'ils se sont généreusement imposés.

En même temps que la quête à la sortie des églises, nous avons aussi pratiqué la quête dans les séances récréatives données par les autres œuvres catholiques, dont les organisateurs nous ont toujours fait le meilleur accueil. Mais, dans cet ordre de choses, nous ne voulons pas seulement profiter de ce que font les autres et glaner dans le champ qu'ils ont ensemencé; mais bien encore agir par nous-mêmes. Aussi cette conférence n'est-elle que le début d'autres conférences, de soirées récréatives, concerts, etc., pour lesquels nous comptons sur le concours de tous les gens de bien. Outre que ces séances seront, suivant leur objet, instructives et intéressantes pour tous nous espérons bien y trouver un moyen de grossir les recettes de notre budget et aujourd'hui que nous débutons dans cette voie, nous avons la confiance que votre générosité se fera un devoir de verser largement l'aumône entre les mains de nos quêteurs. Nous profitons également des évènements heureux qui se produisent dans les familles chrétiennes, baptêmes, premières communions, mariages. Lorsqu'on se trouve dans l'allégresse on est disposé à se montrer généreux et la charité faite dans ces occasions est un gage certain de bonheur.

Le dernier moyen que nous avons mis en action jusqu'à ce jour est le dépôt de troncs chez différents cabaretiers, bouchers, boulangers, etc. qui ont tenu à honneur d'avoir sur leur comptoir un représentant permanent du Denier. Nous remercions vivement ces honnêtes commerçants du concours qu'ils nous ont ainsi donné; nous sommes bien certains que cette bonne œuvre ne peut manquer d'attirer la bénédiction de Dieu sur leurs affaires, et que leur exemple aura de nombreux imitateurs. Voilà ce que nous avons fait jusqu'à présent et voilà comment nous sommes arrivés à recueillir, sou par sou, plus de six mille francs en quatre mois. Mais nous comptons ne pas en rester là; nous chercherons à appliquer d'autres modes d'action et nous disons à qui veut l'entendre que quiconque voudra nous enseigner un procédé nouveau pour délier à notre profit les cordons des bourses sera bien accueilli. Pour que nous puissions continuer à prospérer, il faut d'abord que nous augmentions notre personnel, il est actuellement de 70 membres environ; mais cela ne suffit pas et nous ne serons jamais trop nombreux. Aussi faisons-nous le plus pressant appel au dévouement des jeunes gens; nous sommes à une époque d'action, où il n'est pas permis de se désintéresser de la lutte pour le bien. Notre œuvre est prête à les recevoir au moment ou ils vont entrer dans la vie, elle sera un appui pour leur jeunesse, une protection pour leur âme et une occasion de se dévouer à la plus grande et à la plus juste des causes.

Une autre chose que nous considérons également comme indispensable à notre succès, c'est le concours et l'appui des dames chrétiennes. Le denier de Lille a son comité de dames patronesses, pourquoi n'aurions nous pas le nôtre? L'utilité incontestable de notre œuvre nous fait espérer que les sympathies ne lui manqueront pas de ce côté. Nous savons bien que les dames de Roubaix s'occupent déjà d'œuvres aussi nombreuses qu'elles sont utiles et méritoires. « Mais » n'est-ce pas à la femme chrétienne que, par » une délégation spéciale, comme emploi de ses » loisirs et de la surabondance de ses vertus, ont » été confiés tous les pauvres, toutes les misères, » toutes les plaies, toutes les larmes? »

Déjà dans un certain nombre de villes, à Paris, à Cambrai, à Lille, des dames et des jeunes personnes appartenant aux meilleures familles organisent des concerts, des ventes de charité; d'autres poussent le dévouement jusqu'à réunir chez elles des enfants pauvres pour leur faire le catéchisme et leur octroyer ainsi le bienfait de l'instruction religieuse considérée comme inutile par la loi de malheur, instruction qui, seule, peut être qualifiée de nécessaire et d'indispensable. Ces exemples seront-ils suivis à Roubaix? Qu'il nous soit permis d'en exprimer l'espoir. Mais est-il besoin d'insister? Les dames de Roubaix puiseront dans les trésors de bonté et de charité que renferme leur cœur; elles y trouveront le moyen d'agir de telle façon qu'il ne nous restera qu'à nous incliner et à admirer.

En résumé, notre but est, vous le voyez, de venir en aide, suivant nos moyens, aux hommes intelligents et dévoués qui ont pris en main la cause de la liberté de l'enseignement, liberté dont l'usage et la défense sont un droit et un devoir, aujourd'hui que l'enseignement officiel, l'enseignement de l'Etat, est devenu synonyme d'enseignement athée. Nous venons compléter l'œuvre des souscriptions, en donnant à chacun la facilité de contribuer, pour sa part, quelque petite qu'elle soit, aux dépenses nécessitées par la création et l'entretien de nos écoles libres. C'est l'actif de leur budget, que viendront grossir les ressources que nous serons parvenus à amasser, et voilà pourquoi le Denier des Ecoles tiendra, à chaque instant, en éveil votre inépuisable charité.

Et maintenant, vous savez qui nous sommes, ce que nous avons fait, ce que nous nous proposons de faire, nous vous disons avec confiance que nous comptons sur votre approbation, votre concours et votre appui. Vous n'oublierez pas que Dieu lui-même a promis de rendre au centuple ce qui serait donné en son nom et pourrait-il ne pas récompenser ceux qui travaillent à conserver et à répandre la religion sans laquelle l'instruction et le savoir ne sont qu'une source d'amères déceptions.

En terminant, laissez-moi vous rappeler ce que disait Montalembert rapportant à la cour des pairs les souvenirs que l'Université lui avait laissés. « C'est le cœur encore navré de ces souvenirs, disait-il, que je déclare ici que si j'étais père de famille, j'aimerais mille fois mieux voir mes enfants croupir dans l'ignorance et l'oisiveté, que de les exposer à l'horrible chance d'acheter un peu de science au prix de la foi de leurs pères, au prix de tout ce qu'il y aurait de pureté et de fraîcheur dans leurs âmes, d'honneur et de vertu dans leurs cœurs.»

Après la lecture de ce rapport, M. Justin Ruffelet donne la parole au conférencier.

M. Ch. Thellier de Poncheville a l'élocution facile, la voix vibrante, le geste sobre. Mais la première de ces qualités devient un défaut pour les sténographes chargés de reproduire ses paroles.

Nous sommes forcé de résumer la conférence d'hier d'après les notes que nous avons pu prendre rapidement.

M. Thellier de Poncheville se dit bien au-dessous de l'éloge que M. Ruffelet vient de faire de sa personne. Il semble qu'il reste peu de chose à dire après la lecture du rapport si intéressant qui vient d'être faite et les paroles prononcées par M. Ruffelet. Après l'éloquence du cœur, dit l'orateur, vous avez entendu l'éloquence des faits, et cependant j'ai accepté un autre rôle, un autre honneur. Vous avez déjà beaucoup fait; il faut faire plus encore; car, le péril augmente tous les jours et menace tout en même temps: la foi, l'éducation chrétienne et la liberté.

La liberté, Messieurs, c'est une grande chose, mais pour nos adversaires ce n'est qu'un grand mot. Rapelez-vous cet aveu d'un sénateur du Nord la: liberté! nous ne la voulons pas pour nos ennemis,

L'orateur signale les principaux attentats contre la liberté et signale surtout celui qui doit faire l'objet de sa conférence. — La loi du 28 mars 1882.

Le but de cette loi, dit-il, est en apparence anodin; il s'agissait de généraliser l'instruction par l'obligation.

Ce n'était qu'un prétexte, car nos adversaires savent aussi bien que nous qu'avant 1789 l'instruction était donnée par l'Eglise et qu'elle a fondé les premières écoles d'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

Il rappelle ce qu'a fait le vénérable abbé de la Salle et ce qu'a fait en échange la *grande* révolution.

Si on voulait *sincèrement* généraliser l'instruction, il ne fallait pas fermer les écoles congréganistes; il fallait créer d'autres écoles à côté de celles-là et en laisser les portes grandes ouvertes.

L'*obligation* n'était aussi qu'un prétexte.

Le but réel était de déchristianiser la France. Pourquoi? Parce que le pouvoir est aujourd'hui aux mains d'une secte matérialiste, alliée au au parti révolutionnaire.

L'un des premiers actes de la campagne entreprise par cette secte a été l'expulsion des religieux. Cette expulsion a été une atteinte portée à la liberté individuelle; la force a plus tard imposé silence à la justice, le prêtre a été chassé des bureaux de bienfaisance, l'aumônier éloigné du régiment, les sœurs exclues des hôpitaux, le service militaire a été rendu obligatoire pour les séminaristes, on a interdit la sortie des processions. On a supprimé le nom de Dieu de la formule du serment. La dernière proposition de M. J. Roche attentatoire aux biens du clergé est une nouvelle infamie à ajouter à toutes les autres.

L'orateur fait ensuite une analyse détaillée de la loi du 28 mars. Il en développe le côté tyrannique, c'est-à-dire l'*obligation* pour tout enfant de fréquenter l'école laïque, de six à treize ans. Il y a bien, dit l'orateur, des dispositions spéciales dans la loi, autorisant les parents à faire donner à leurs enfants cette instruction dans la famille même, ou dans une école libre, mais ces dispositions sont entourées de restrictions perfides qui en annulent complètement les avantages.

M. Thellier de Poncheville examine ensuite le côté ridicule de la loi; il en énumère toutes les dispositions, elles sont destinées à organiser de vexations arbitraires une série contre les pères de familles.

Puis il aborde l'étude du programme imposé par l'article 1er de la loi. Il constate que l'instruction religieuse est exclue, que l'autorité ecclésiastique perd tout droit sur l'école, que l'idée de Dieu même disparaît de l'enseignement officiel; il examine les difficultés que rencontrera l'enseignement religieux donné hors de l'école: il montre que la prétendue neutralité promise constitue la plus odieuse hostilité à la religion, que la morale civique détruira au cœur de l'enfant toutes les notions de la vraie morale: que l'on ne saurait séparer l'être scolaire de l'être religieux; que l'enfant conclura du silence du maître à la fausseté de la religion; qu'en somme, et si l'on examine les incidents de la discussion de la loi et les manuels de morale civique déjà publiés, la loi apparaît comme une conception athée, voulue par des athées, pour faire des athées comme une entreprise d'empoisonnement obligatoire.

Après avoir donné quelque idée du spectacle que présenterait le peuple de France ainsi livré à l'athéisme, M. Thellier de Poncheville a conclu à la résistance, par ces deux moyens: 1° la multiplication des écoles libres; 2° le refus énergique et persistant d'envoyer les enfants aux écoles sans Dieu. « C'est pour l'âme des enfants du peuple, a-t-il dit en terminant, c'est pour Dieu et c'est pour la patrie que nous combattons! Espoir et confiance! Un jour viendra où, sur les ruines de la tyrannie athée, se relèvera l'édifice de notre patrie régénérée, reliant les glorieuses traditions du passé à toutes les aspirations généreuses du présent. »

Cette remarquable péroraison est couverte par une triple salve d'applaudissements.

M. Justin Ruffelet, après avoir chaleureusement remercié le conférencier, ajoute:

Nos remerciements ne seraient pas complets s'ils n'allaient aussi à ces vénérables doyens, à ce vaillant clergé de Roubaix, qui nous fortifie par ses enseignements et nous soutient par ses exemples.

A lui la gloire d'avoir provoqué en faveur de la liberté religieuse les magnifiques démonstrations que vous savez.

A nous l'honneur de le suivre fidèlement dans le chemin qu'il nous a tracé et d'aider de tout notre pouvoir à l'accomplissement de son œuvre.

Et vous, Mesdames, qui êtes venues si nombreuses embellir cette assemblée du charme de votre présence, laissez-moi vous en remercier aussi, en ajoutant que, par ce témoignage de sympathie donné à notre œuvre, vous êtes devenues pour nous une force et une espérance.

Vous êtes venue ici, parce que notre œuvre vous est apparue comme un moyen de salut pour la société, parce que vous savez qu'il est des âmes voisines des vôtres dont Dieu vous a confié le soin.

Aujourd'hui vous patronez notre œuvre, c'est notre force. Demain vous vous en ferez les apôtres, c'est notre espérance. Et pour cela ne me demandez ni ce qu'il faudra dire, ni quels moyens il faudra prendre.

Le secret de tout cela est dans le cœur d'une mère.

Ouvrez-le, laissez-vous aller à ses inspirations.

Regardez vos enfants et songez à leurs âmes. C'est l'espoir de la patrie éternelle que l'impiété veut arracher de leurs cœurs.

Vous n'hésiterez pas, mesdames.

Vos yeux et vos cœurs m'en donnent ici l'assurance et je vous en remercie.

Et pour nous tous, hommes faits et jeunes gens, l'heure du combat a sonné.

On veut nous ravir nos droits les plus sacrés, les plus inviolables. Sachons les défendre.

L'heure n'est plus aux tergiversations, aux compromis, à la faiblesse.

C'est la bataille contre le génie du mal qui s'engage.

Dès lors la résistance s'impose comme un devoir.

Qu'elle soit calme mais énergique.

Qu'elle s'inspire près de nos chefs naturels des conseils d'une prudence éclairée.

Qu'elle soit uniforme dans sa généralité, c'est le plus sûr moyen, sinon le seul, d'en assurer le succès.

Guerre à Dieu. Voilà le cri de l'ennemi.

Catholiques! Français! ne formons tous ici qu'un cœur et qu'une âme et répondons tous à ce blasphème:

Guerre au mal et gloire à Dieu. (Applaudissements prolongés.)

Une quête, faite à la fin de la séance, a produit près de *mille francs*.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

2e TOUR D'ÉLECTION POUR LA NOMINATION DE DEUX JUGES SUPPLÉANTS

Mardi 13 juin 1882

RÉSULTATS:

Nombre de votants: 50

MM Dumortier-Cuignet, fabricant	49 voix
Picavet Emile, entrepreneur	48 voix
Bulletin blanc	

En conséquence, MM. Cuignet et Picavet sont nommés juges suppléants au tribunal de commerce de Roubaix.

La mort du R.P. Théodore Wibaux. — Nous avons le vif regret d'apprendre la mort du R. P. Théodore Wibaux diacre de la Compagnie de Jésus, ancien sous-lieutenant aux zouaves pontificaux.

Pendant la campagne de France, il prit part aux engagements de Brou, Bonneval, etc.

Le 2 décembre 1870, sa campagnie faisait partie de la réserve et, dans ces conditions, il fut de ceux qui, le 2 décembre 1870, soutinrent si vaillamment l'honneur de nos armes dans la bataille de Patay-Loigny.

Après la campagne, Théodore Wibaux fut promu au grade bien mérité de sous-lieutenant; le 15 août 1871, il quittait le service; et le 8 décembre, il entrait au noviciat de la Compagnie de Jésus.

Lors de l'exécution des décrets du 29 mars ses supérieurs envoyèrent le R. P. Wibaux dans l'île de Jersey devenue le refuge de plus d'une famille religieuse.

C'est au scolasticat des jésuites établi dans cette île, que Théodore Wibaux est mort. Une soudaine et douloureuse maladie d'entrailles a enlevé à l'affection de sa famille et de ses frères en religion, ce robuste jeune homme, qui avait traversé sans faiblir les fatigues de plusieurs campagnes et qui était resté insensible aux atteintes du climat romain.

Retour de la Cœcilia. — Dès six heures, les abords de la gare étaient encombrés par une foule compacte. Toutes les sociétés musicales de la ville avaient tenu à cœur de venir faire une escorte d'honneur a celle qui marche si dignement sur les traces de ses devancières. Un retard d'une heure dans l'arrivée de la Société victorieuse n'a pas refroidi l'animation générale. Lorsque le train de sept heures 20 fut entré en gare, il y eut un moment de véritable enthousiasme. Musiciens, parents, amis, tous voulaient embrasser les vainqueurs ou leur serrer la main. On leur prodiguait des couronnes et des bouquets.

Le cortège se met en marche. La rue du Chemin de Fer est pavoisée de drapeaux. Partout des acclamations accueillent la vaillante « *Cœcilia*. » Son jeune chef, M. Jean-Baptiste Lauwers, qui disparaît sous les fleurs, est surtout l'objet de manifestations sympathiques. On arrive sur la Grand'Place à travers une foule tellement pressée qu'on a peine à se frayer un passage. La *Grande-Harmonie* exécute un des plus brillants morceaux de son répertoire, pendant que les lauréats, longuement applaudis, montent les degrés de la mairie où doivent leur être offerts les vins d'honneur.

MM. Lacquement et Flipo, adjoints, les reçoivent au nom de l'administration, et le premier s'adresse à eux en ces termes:

» Messieurs,

» Depuis longtemps, les sociétés de musique vos aînées, nous ont habitués à compter pour Roubaix autant de succès qu'il y a eu de concours auxquels elles ont pris part. Vos devancières ont ainsi porté au loin, que dis-je, dans le monde entier la réputation musicale de notre ville. Votre magnifique succès de Saint-Quentin prouve que vous voulez rester dignes d'elles, que vous entendez maintenir haut et ferme le prestige qu'elles ont su conquérir. Roubaix peut compter sur vous dans l'avenir: de votre essai vous avez presque fait un coup de maître.

« Messieurs,

» Au nom de l'Administration municipale, au nom du Conseil, au nom des habitants dont nous sommes les représentants, je suis heureux, en vous offrant les vins d'honneur, de vous adresser mes plus chaleureuses félicitations: j'exprime le vœu que ce premier pas dans le chemin de la gloire ne fasse qu'encourager vos efforts et vous conduise par ce moyen à des triomphes plus éclatants encore.

» Messieurs,

» Votre gloire rejaillit sur la cité tout entière, vous avez bien mérité d'elle.

» Merci. »

Puis, M. Pierre Flipo prend la parole à son tour, et croit devoir porter un toast à M. le Président de la République. Il s'exprime ainsi:

« Messieurs,

« Je croirais manquer à un devoir, si en cette circonstance, comme en toute autre cérémonie officielle de ce genre, je ne vous proposais un toast.

« Nous avons enfin le gouvernement de la république que nous désirons. Nous avons tous travaillé pour l'obtenir, et, si nous le possédons, nous devons cet immense avantage à l'intelligence et au dévouement de ceux qui, les premiers, l'ont défendu. Nous le devons surtout à la sagesse et aux éminentes capacites de M. Jules Grévy, président de la République.

« Je propose un toast à M. Jules Grévy, président de la République et à la République.

En somme, fête splendide qui rappelle celles dont nous fûmes témoins les années précédentes.

A. M.

Une nouvelle société chorale. — Le Préfet du Nord vient d'autoriser la création d'une nouvelle société chorale qui prendra le titre d'*Union Orphéonique*. Elle aura son siége rue du Moulin, 58, chez M. Edouard Hodüm professeur à l'Académie de musique de la ville. Ce dernier qui en sera le Directeur, se fera un plaisir de donner des leçons de chant aux personnes qui désireraient en faire partie.

Horrible chûte. — Hier après-midi, un tailleur de pierres, François Delrue, vieillard de 70 ans, travaillait au premier étage de la maison de M. Adolphe Catteau, fabricant rue Fosses-aux Chênes, lorsqu'il perdit l'équilibre et roula dans le vide. Sur le trottoir était déposé un amas de pierres. L'infortuné tomba si malheureusement que sa tête alla donner contre l'angle de l'une d'elles. Aussi la blessure qu'il reçut fut-elle horrible. Le docteur Bayard, qui lui a donné les premiers soins, espère cependant le sauver.

Coups et blessures. — Il y a quelques jours le hameau du Vieux-Saule, à Baisieux, était mis en émoi par les cris de deux mégères qui se battaient à outrance.

L'une d'elles, la femme Delrue, fermière, frappait à coups de sabots sa voisine, Hortense Dujardin. Bientôt survint le mari de la première qui aida sa chère moitié dans son étrange besogne, et tous deux, redoublant de fureur, finirent par vouloir jeter leur victime dans l'abreuvoir de la ferme. Heureusement des voisins empêchèrent l'accomplissement de ce projet.

Comme toujours les motifs de la dispute étaient des plus futiles. Le fils d'Hortense Dujardin, un gamin de huit ans, avait poursuivi à coups de pierres les poules de la fermière.

Celle-ci se mit à battre l'enfant comme plâtre. La mère du bambin voulut le protéger, et de là cette rixe violente.

Une enquête est ouverte.

Tapage nocturne. — Dimanche, à minuit, les rues de Wambrechies retentissaient encore du bruit d'une grosse caisse que battait à plaisir le *virtuose* Adolphe Gallant. Le gai villageois trouvait cet amusement tout naturel, si naturel même qu'il reçut par un *zut!*.. significatif le garde-champêtre de l'endroit lui enjoignant de cesser ce tapage. La musique continua donc son train-train, et procès-verbal fut dressé contre le récalcitrant musicien.

TOURCOING

Entre Tourcoing, Roubaix et Lille. — C'est après-demain, jeudi 15 juin, que commence le service d'été sur le réseau de la compagnie des chemins de fer du Nord.

Quelques modifications ont été apportées dans les heures de départ et d'arrivée des trains sur notre tronçon de Tourcoing-Roubaix et Lille.

Ainsi le train qui quittait Lille à 10 h. 10 du soir est remis à 10 h. 17; celui de 10 h. 42 à 11 h. Le train de 11 h. 45 est conservé.

Pour Tourcoing-Roubaix, le train qui partait de Tourcoing à 1 h. 11 et de Roubaix à 1 h. 20, partira à 1 h. 01 et à 1 h. 09; celui de 2 h. 11 de Tourcoing et de 2 h. 20 de Roubaix, partira à 1 h. 54 et à 2 h. 03. Le train de 3 h. 31 pour Tourcoing et 3 h. 40 pour Roubaix est maintenu.

Singulière aventure de voyage. — La scène se passe à la gare de Tourcoing, dimanche; l'horloge vient de sonner 5 heures, le train de Tourcoing à Halluin va se mettre en route. Encore une seconde, et les portes des salles d'attente vont se fermer. En avant, les voyageurs!...

C'est alors que pour ne pas manquer le train, un homme très-connu à Halluin où il se rendait, se présente à l'employé de garde à l'entrée des salles.

— Votre billet.

— Je n'ai pas eu le temps de le prendre!

— Alors on ne passe pas, c'est la consigne.

— Allons donc! je suis...

— Au large!...

Notre voyageur attardé essaya de parlementer, mais il entendit la machine siffler: le train s'ébranlait!...

Comme il connaissait parfaitement les êtres de la gare, en un clin d'œil il fut sur le quai, en passant par les bureaux. Il n'avait donc qu'à se précipiter dans un compartiment. Il allait y procéder d'un bond, quand un nouvel obstacle surgit. Cette fois-ci, c'était le contrôleur. Autre Méduse! Nouveau questionnaire.

— Votre billet.

— Impossible de pouvoir m'en procurer.

— Alors! il faut acquitter entre mes mains le montant du prix de la place.

— Ah!...

Un troisième obstacle venait de se dresser devant le malheureux voyageur. En fouillant le fonds et le tréfonds de ses poches, il venait de constater avec horreur qu'elles étaient littéralement vides!... plates comme une sole!... Le contrôleur impatienté, allait fermer la portière, abandonnant sur le quai, ce singulier voyageur a son triste sort, quand une tête se montra, émergeant d'un compartiment voisin. C'était un ami! Oreste avait reconnu la voix de Pylade!... Notre homme était sauvé!...

L'autre décrocha vingt sous de son porte-monnaie et les remit promptement au contrôleur. Le train partit. On entendit alors sur cette ligne d'Halluin, si calme même le dimanche, un vague bruit d'allégresse qui, mêlé au roulis du train, ressemblait à un chant de triomphe. C'était notre voyageur répandant dans le gilet de son ami, les plus purs épanchements de sa reconnaissance.

La Fontaine a dû être témoin d'une aventure semblable (en chaise de poste bien entendu), quand il a écrit ces quatre vers que cette affaire nous rappelle:

Deux vrais amis vivaient au Monomotapa.
L'un ne possédait rien qui n'appartint à l'autre:
Les amis de ce pays-là
Ne sont pas mieux que ceux du nôtre

Un acte de désespoir. — Hier, vers deux heures après-midi, Joseph Desmettre, âgé de 47 ans, contre-maître de filature, demeurant rue Saint-Roch, 59, a été trouvé pendu dans son grenier.

C'est sa femme qui a fait la découverte; elle a coupé aussitôt la corde.

Desmettre avait seulement perdu connaissance l'asphyxie n'était pas consommée.

Le docteur Caudrelier, appelé, parvint, après deux heures de soins continus, à lui faire reprendre ses sens, mais peu après, le malheureux est tombé dans un état de prostration qui persiste encore à l'heure actuelle. On craint une issue fatale.

Desmettre a cinq enfants, dont l'aîné n'a que 13 ans. C'est un excellent ouvrier et un bon père de famille. Il travaillait dans l'établissement de M. Masurel, rue de Wailly. Samedi le directeur de la filature lui aurait adressé de vifs reproches sur un manquement dans le travail, Desmettre est rentré chez lui très affecté de ces réprimandes. Il a eu de grands accès de chagrin pendant la soirée, mais dimanche matin, il semblait calme.

Cependant, après avoir dîné il a embrassé ses enfants, puis a disparu. On sait le reste.

Quoi qu'il en soit, cet infortuné ouvrier mérite compassion. Nous sommes allés le voir, son intérieur est bien pauvre, mais le peu qu'il y a respire la propreté et la conduite; la femme est très travailleuse. Cette famille est vraiment digne d'intérêts.

Incendie à Linselles. — Un commencement d'incendie s'est manifesté dans le fournil de M. Amand Cazier, cultivateur à la *Viscourt*, dimanche vers 11 heures du soir. Un domestique d'une ferme voisine, ayant aperçu le feu, est allé aussitôt éveiller le fermier; ils ont pu éteindre l'incendie avec l'aide de plusieurs autres personnes accourues.

Si les secours avaient été moins prompts, la ferme entière, très peu distante du fournil, aurait été incontestablement la proie des flammes.

Le fournil est à moitié détruit. On ne sait ce qui a pu occasionner l'incendie.

LILLE

Une réception officielle. — Lundi soir, une grande réception a eu lieu à la Préfecture. Les notabilités civiles et militaires avaient été invitées à cette soirée par M. le préfet Jules Cambon. C'est la première fois que la grande salle de l'aile du palais, qui longe le boulevard, est ouverte pour une réception officielle. Aussi, les passants s'arrêtaient-ils, curieux de savoir ce qui se passait-là. L'orchestre, dont on entendait les accords par les fenêtres ouvertes, contribuait encore à exciter la curiosité.

La rentrée de l'Orphéon de Fives. — Lundi après-midi, une dépêche parvenait au local de la *Société de l'Orphéon de Fives* annonçant l'arrivée de la Société par le train de 7 h. 47.

Bien avant l'heure, les alentours de la gare des voyageurs sont encombrés d'une foule compacte, évaluée à plus de mille personnes. Dans la salle des Pas-Perdus, où nous arrivons à grand peine, la musique de la Métallurgie s'apprête à recevoir les Fivois.

Sur le quai, nous remarquons M. Debièvre, conseiller municipal, président de l'*Orphéon*.

Le service d'ordre est assuré par une escouade de 15 sergents de ville sous les ordres de M. Lefebvre, inspecteur. — A 7 h. 47, le train entre en gare.

De loin, nous voyons des drapeaux se balancer à plusieurs portières. Une minute... et les vainqueurs se précipitent hors des wagons.

Plusieurs délégués de sociétés musicales s'avancent alors. Ils représentent la *Musique Jean Casse et fils*, la *Fanfare* et l'*Union Chorale* d'Hellemmes.

Ce sont tour à tour speech et serrements de mains.

M. Buridan, chef de l'*Orphéon de Fives*, répond en quelques mots aux divers compliments qui lui sont adressés. Ensuite, on se met en marche dans l'ordre suivant: En tête du cortége, les délégués des sociétés amies, puis la société de l'*Orphéon*, précédée de cartouches, sur lesquels sont inscrits les résultats du concours, et les prix obtenus: *Couronne de vermeil*, 1er prix d'exécution.

Médaille de vermeil, 2e prix de lecture.

Médaille de vermeil, 2e prix de *quatuor*.

A leur sortie de la Gare, les vainqueurs sont salués par la Musique de la Métallurgie, qui attaque brillamment la *Marseillaise*.

Des applaudissements et des acclamations enthousiastes se font entendre. Sur tout le parcours que suit le cortège, c'est une suite interrompue de *vivats* et de *bravos* qui accueille l'*Orphéon*.

La *Musique de Flers* ouvre la marche, puis vient l'*Harmonie lilloise*: 3e la *Musique d'Hellemmes*: 4e la *Musique d'Annapes*; 5e la *Société de Gymnastique de Fives-Lille*.

6e La *Musique J. Casse et fils*.

7e L'*Orphéon de Fives*.

8e La *Musique de la Métallurgie*.

Quand on arrive au local de la société, la foule est tellement grande que nous ne réussissons pas à y pénétrer.

Contentons-nous de saluer de loin les vainqueurs de dimanche.

Nos félicitations les plus sincères au vaillant chef de l'Orphéon de Fives, M. Buridan, qui a su mener sa société à la victoire!

L. M.

Cour de cassation. — C'est le quatorze août que viendra devant la Cour de cassation, l'affaire de notre chansonnier lillois Descottignies.

Le vol de la compagnie du quartier neuf de l'Arc. — On se souvient du vol de 120,000 fr. dont cette Compagnie fut victime, grâce aux manœuvres d'un sieur Joanne. L'enquête relative à cette affaire est aujourd'hui terminée, et le dossier remis, par M. Heyde, juge d'instruction, entre les mains de M. le procureur de la République.

Joanne, qui est actuellement en Amérique, sera jugé par défaut aux assises de Douai du mois d'août prochain.

Nouvelles militaires. — M. *Escalier*, capitaine adjudant-major au 110e de ligne, est nommé major du 35e de ligne.

M. *Vautrain*, capitaine au 73e de ligne, est nommé chef de bataillon au 1er de même arme.

M. *Boué*, capitaine au 36e de ligne, est nommé chef de bataillon au 43e de même arme, en remplacement de M. *Bablon*, nommé major du 16e de ligne.

M. *Goigoux*, lieutenant au 27e d'artillerie, est nommé capitaine.

M. *Chil*, capitaine de cavalerie, hors cadre, récemment affecté à l'état-major de la 31e division d'infanterie, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major du 1er corps d'armée.

M. *Belvaux*, chef de bataillon au 1er de ligne, passe en la même qualité au 59e.

M. *Bernard*, major du 13e dragons, a été désigné pour occuper un emploi de chef d'escadron au 14e dragons.

Le temps qu'il fait. — La quarantaine de Saint-Médard continue à se développer avec des phases fort peu variées.

Le matin, de l'orage; dans la journée, de la pluie avec tous les agréments que nous apporte d'ordinaire novembre; la nuit, un froid à nous faire croire au retour anticipé de l'hiver.

Vrai! ce n'était pas la peine aux Mathieu de la Drôme et d'ailleurs de nous annoncer, à grand renfort de prophéties, des « grandes chaleurs » aux époques de syzygies et autres appellations baroques; car, si ces *grandes* chaleurs-là continuent

On pourra voir la *Deûle* à la Saint-Jean glacée

et ce ne serait pas gai pour nos amis les canotiers.

N.

Entre civils et militaires. — La rue des Etaques, à Lille, est consignée à bon droit pour les soldats de la garnison.

Hier soir, malgré la défense et peut-être à cause d'elle, quatre chasseurs à pied du 16e bataillon, étaient venus passer une heure au n° 57, chez M. Beauchamp, cabaretier. Leur présence déplût à une bande de charbonniers, et quand les troupiers partirent, ils trouvèrent la rue barrée par leurs adversaires. Pour passer, il fallait en *découdre* et il s'en fallut de peu que plus d'un charbonnier ne fut *décousu*, car les sabres-bayonnette s'apprêtaient à faire leur terrible office. La garde accourut enfin de la caserne voisine et les batailleurs disparurent comme par enchantement dans les labyrinthes inextricables de leur quartier.

Vol au tiroir. — Hier, vers cinq heures de l'après-midi, les nommés Charles Graver, âgé de 16 ans, cartonnier, Léopold Delobel, âgé de 15 ans, rattacheur, et Auguste Demailly, âgé de 17 ans, manœuvre, sortaient de l'Ecole de natation, quand, en passant devant la boutique d'une épicière de la rue de la Digue, ils aperçurent la marchande au fond de sa cuisine. L'un d'eux pénétra dans le magasin, ouvrit le tiroir et enleva la sébille qui contenait la recette de la journée.

La marchande, qui s'était aperçue du vol, courut sus au voleur qu'elle arrêta et conduisit au poste de police. Ces trois jeunes gredins ont été mis dans la soirée à la disposition du Parquet.

Vol d'argent. — La dame B..., qui tient une pension à Roubaix, avait reçu les économies d'un de ses logeurs, s'élevant à la somme de 100 fr.

Un beau jour, le magot disparut.

Le vol coïncidait avec le départ d'une jeune fille, attachée à l'établissement autre ois.

Les soupçons devinrent bientôt des certitudes, quand on apprit que la fille Eugénie D... était venue habiter un magnifique appartement de la rue Ste-Catherine, à Lille.

Plainte fut déposée au commissariat, qui transmit ses renseignements au commissaire central de notre ville. Hier, la fillette comparaissait par devant l'austère M. Gasser qui, après lui avoir fait subir un interrogatoire, l'a mis à la disposition du Parquet.

Recherche. — La police recherche le nommé Modeste C..., âgé de 32 ans, qui serait inculpé dans diverses affaires de détournements.

Le colleur de bière. — Comme nous l'avons annoncé, Dassonville est toujours en liberté.

Le nombre de cabaretiers, cafetiers, débitants de boissons, etc., chez qui le *médecin de bière* a travaillé, et qui sont venus déclarer à M. le commissaire que depuis qu'ils recevaient les services de D..., leurs liqueurs diminuaient, s'élèvent à 43.

M. Simon, ayant terminé son enquête, vient d'envoyer son dossier au Parquet.

Un voleur de poules. — Lundi matin, un jeune homme paraissant âgé de 20 ans, se présentait chez un marchand de volailles de la rue de Juliers, à qui il offrait en vente cinq poules et un coq à un prix dérisoire.

Etonné de l'offre de ce nouveau courtier, le marchand fit prévenir la police de sûreté, qui passait en ce moment et qui conduisit le jeune homme pardevant M. Simon, commissaire du sixième arrondissement.

Interrogé, l'individu déclara se nommer Louis Dugrommel, âgé de 21 ans, et avoir *acheté* les poules à Ronchin; poussé à bout, il avoua les avoir *volées* à Esquermes.

Le voleur a été mis dans la soirée à la disposition de M. le Procureur de la République.

Un scandale. — Lundi pendant une partie de l'après-midi, l'extrémité de la rue Palikao touchant à la rue d'Artois, a été vivement émotionnée par une suite de scènes conjugales. Un sieur Dix autrefois marchand à Bruxelles, était venu depuis deux mois ouvrir une cantine dans une maison de la rue.

Il avait même pris une *associée*, réfugiée comme lui en France. Hier matin, la femme légitime du Bruxellois fugitif tomba comme une bombe au milieu du nouveau menage. L'explication fut orageuse comme on peut penser. Les voisins, les passants et les gamins surtout, établirent vite une espèce de charivari. Il y eut des pierres jetées dans la devanture.

La police arriva enfin, mais un peu tard, pour faire lever le siége.

La femme légitime ne se déclare pas satisfaite et elle s'est installée définitivement au propre comptoir de son infidèle, chassant ainsi la dame de contrebande qui y trônait jusque-là.

RÉGION DU NORD

Les votes de nos députés. — Dans la séance de lundi 12 juin, les votes des députés du Nord se sont répartis comme suit:

1° Dans le scrutin sur l'urgence du projet de loi, adopté par le Sénat, portant concession d'un chemin de fer de Dakar à Saint-Louis (Sénégal).

Ont voté pour: MM. Bernard, Cirier, Desmoutiers, Giroud, Guillemin, de Marcère, Masure, Outters, Achille Scrépel, Trystram.

Ont voté contre: MM. Bergerot, Brame, Debuchy, Plichon, des Rotours.

N'ont pas pris part au vote: MM. Girard, Pierre Legrand, Louis Legrand.

2° Dans le scrutin sur la prise en considération de divers amendements présentés par M. des Rotours sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant concession d'un chemin de fer de Dakar à Saint-Louis (Sénégal).

Ont voté pour: MM. Brame, Debuchy, Outters, Plichon, des Rotours.

Ont voté contre: MM. Bernard, Cirier, Girard, Giroud, Guillemin, Pierre Legrand, de Marcère, Masure, Achille Scrépel.

N'ont pas pris part au vote: MM. Desmoutiers, Trystram, Louis Legrand.

Procession. — On nous écrit de Leers:

« La procession de dimanche dernier a été splendide à Leers. Grâce au zèle ardent et bien connu de M. le vicaire, la vivacité de sa foi,